

20240208_DL_03

OBJET Convention d'occupation de la salle opérateurs dite « POP Italie » avec Altitude Infra Somme

Date de convocation :
01 février 2024

Date de séance :
08 février 2024

Date d'affichage :
12 février 2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 9

Séance en présentiel et en visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : M. VARLET Philippe, Mme DELETRE Margaux, M. PARSIS Laurent, M. FAUVET Frédéric, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Française.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe.
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à Madame DELETRE Margaux.
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent.

Somme Numérique est un syndicat mixte qui a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Il a construit une nouvelle salle technique permettant d'accueillir les équipements du réseau public de fibre optique. Somme Numérique souhaite que Altitude Infra Somme puisse occuper son domaine privé à savoir la salle opérateurs POP comme prévu dans la convention d'affermage. Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer une convention d'occupation de la salle opérateurs POP avec Altitude Infra Somme.

LE BUREAU

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu les statuts du syndicat mixte ;
- Vu la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion en affermage du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique pour la période 2015 / 2029 approuvées par la délibération n°1 du 18 Novembre 2014 ;
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau ;
- Vu le projet de convention pour l'autorisation d'occupation de la salle opérateurs POP Italie ;

Considérant l'intérêt de conclure une convention pour définir les aspects financiers, juridiques et techniques de l'occupation de la salle opérateurs POP Italie par Altitude Infra Somme dans le cadre de la convention de délégation de service public.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation de la salle opérateurs dite POP Italie avec Altitude Infra Somme.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à apporter des modifications au présent projet de convention pour en assurer sa bonne exécution.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.